

Mouvement de la Condition Paternelle Vaud – Valais

Case postale 289
1000 Lausanne 22

ou:

Case postale 967
1951 Sion

site: www.sospapas.ch

e-mail: mcpv2@sospapas.ch

permanence téléphonique me+dim. 18-20h00 : 0848 49 50 51



MCPV²

Lausanne, le 5 mai 2009.

Convocation à l'assemblée générale 2009

Cher(e)s membres,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à notre 14^{ème} assemblée générale

Mercredi 17 juin 2009, 19h
Buffet de la Gare, – BEX

Avenue de la Gare 66, 1880 Bex, 024 463 24 08

Vous le savez certainement et comme son nom l'indique, notre association Vaud-Valais est active sur les deux cantons depuis les années 2000. Ce fonctionnement a été ratifié par nos membres à Bex, lors de l'assemblée générale de novembre 2002. Depuis cette date nous alternons le lieu de notre assemblée générale entre Vaud et Valais. Actuellement, et depuis plusieurs mois déjà, une nouvelle association a été créée en Valais par des pères valaisans, dont certains sont membres de notre association. Il y a donc lieu de redéfinir si nos actions doivent continuer de s'étendre sur les deux cantons ou se limiter au canton de Vaud. Chaque membre devra se prononcer, en votant, sur notre mode de fonctionnement futur. En fonction de la décision qui sera prise, une modification des statuts devra également être votée et c'est pourquoi vous trouverez ci-joint une copie de ces éventuelles modifications, (cf. modifications des statuts n°)

De leur côté, les chambres fédérales planchent également sur de futurs changements de loi. Dans un avenir pas très lointain, elles devront se prononcer sur la modification d'une loi civile ayant pour base une autorité parentale attribuée d'office aux deux parents, et sur la mise en place d'une loi pénale permettant de poursuivre sur plainte un parent qui entrave le droit de visite de l'autre parent. Le lobbying des associations de pères est essentiel dans les avancées de ces modifications de loi et notre association est là aussi très active, auprès des autorités de nos cantons et par le biais notamment de la Coordination des associations paternelle (CROP)

Enfin, nous remercions les membres qui ne l'auraient pas encore fait, de bien vouloir s'acquitter de leur cotisation 2009 qui s'élèvent pour cette année encore à Frs 50.-. Afin de pouvoir cotiser à notre tour à la CROP et à l'association suisse GeCoBi, une augmentation de Frs 20.- est prévue pour les années suivantes et devra également être approuvée par l'assemblée générale (cf modifications des statuts n° 2)

Venez nombreux à cette assemblée, votre présence est une manière essentielle de montrer votre soutien aux actions que nous entreprenons. Nous nous réjouissons de vous rencontrer prochainement et nous vous adressons, Cher(e)s membres, nos cordiales salutations.

Philippe Etter, président

Adrien Englert, vice-président